

Programme spécifique «Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité»: abrogation

2013/0281(APP) - 17/03/2015 - Acte final

OBJECTIF : abroger, à compter du 1^{er} janvier 2014, la décision 2007/124/CE, Euratom du Conseil établissant, pour la période 2007-2013, le programme spécifique «Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité».

ACTE LÉGISLATIF : Décision (UE, Euratom) 2015/457 du Conseil abrogeant la décision 2007/124/CE, Euratom établissant, pour la période 2007-2013, dans le cadre du programme général «Sécurité et protection des libertés», le programme spécifique «Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité»

CONTENU : le programme spécifique «Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité» a été établi pour la période 2007-2013.

Dans le cadre du **Fonds pour la sécurité intérieure**, un nouveau règlement prévoyant un soutien financier à la coopération policière, à la prévention et la répression de la criminalité, ainsi qu'à la gestion des crises, est établi pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020 par le [règlement \(UE\) n° 513/2014](#) du Parlement européen et du Conseil.

En conséquence, **la décision 2007/124/CE, Euratom serait abrogée avec effet au 1^{er} janvier 2014.**

L'abrogation de la décision ne remet pas en cause la poursuite ou la modification, y compris la suppression totale ou partielle, des projets couverts par le programme jusqu'à leur achèvement, ou d'une aide financière approuvée par la Commission sur la base de la décision 2007/124/CE, Euratom ou de tous autres actes juridiques applicables à cette aide financière au 31 décembre 2013.

La Commission devrait faire **rapport**, au plus tard le 31 décembre 2015, sur les résultats atteints et sur les aspects quantitatifs de la mise en œuvre de la décision 2007/124/CE, Euratom pour la période 2011-2013.

ENTRÉE EN VIGUEUR : même jour que le règlement (UE) n°513/2014.